

SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 7 juillet 2026, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault

Siège #2 - Marc-Olivier Habel

Siège #3 - Ariane Gaudreault

Siège #4 - Alex Papineau

Siège #5 - Francine Castonguay

Siège #6 - Carmen Demers

Tous forment quorum sous la présidence de Monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

Présence également de quatorze (14) citoyens.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, débute la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, aux gens présents dans la salle, ainsi qu'aux gens qui écoutent en direct sur la page Facebook de la municipalité. Monsieur le maire centre son mot du maire, sous forme de questions et réponses, sur le projet d'épicerie à Sainte-Croix et sur les récentes tergiversations et interrogations alimentées par des commentaires allusions non fondées sur l'état de la situation et l'implication de la municipalité.

Monsieur le maire débute en confirmant la signature de promesses de vente et d'achat conditionnelles à l'approbation par résolution du conseil municipal avec quatre propriétaires sur la rue Laurier. Monsieur le maire poursuit en indiquant qu'elle est toujours en attente des résultats d'une étude géotechnique et environnementale sur ces lots.

Les informations n'ont pas été communiquées publiquement jusqu'à maintenant pour éviter une situation de surenchère, expliquant notamment les clauses de confidentialités incluses dans lesdites promesses, et puisqu'aucune décision formelle n'a été prise par la municipalité quant à l'acquisition des terrains.

Monsieur Dion explique ensuite la complexité du processus préalable à une annonce officielle d'une chaîne d'alimentation. Il explique ensuite qu'afin d'accroître la rentabilité du projet, les chaînes d'alimentation tendent à regrouper plusieurs commerces de proximité au même endroit afin de profiter de l'achalandage et de l'effet de synergie. Monsieur le maire informe ensuite aux citoyens que le site retenu sur la rue Laurier a été identifié par les investisseurs et la chaîne d'alimentation et que le bâtiment de l'ancien Metro a été repris par la société Metro Québec Immobilier inc. qui ne semble pas avoir d'intérêt à se départir de cet actif. Monsieur Dion poursuit en confirmant aux citoyens que la municipalité ne sera pas propriétaire d'un potentiel

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

bâtiment commercial et que les promesses d'achat ont été signées afin d'accélérer le processus, d'éviter une situation de potentielle surenchère et de démontrer la volonté réelle de la municipalité à favoriser la concrétisation du projet à l'entreprise d'alimentation. Monsieur le maire réitère que le projet est entièrement privé, la municipalité n'a donc aucune influence sur les commerces de proximité qui seront implantés au sein du potentiel bâtiment commercial.

Monsieur Dion confirme à nouveau que Monsieur Stéphan Huot n'est pas consultant pour la Municipalité de Sainte-Croix, qu'il n'existe aucun lien contractuel entre la municipalité et ledit consultant et que Monsieur Huot n'est pas l'investisseur impliqué dans le projet. Il souligne toutefois que Monsieur Huot a contribué bénévolement à faire avancer ce projet en mettant à profit ses contacts et son expertise.

Monsieur le maire poursuit en expliquant aux citoyens le processus de vente des immeubles municipaux. Effectivement, il confirme que la municipalité analyse les offres qu'elle reçoit afin de conclure l'entente la plus avantageuse pour les citoyens en fonction de la qualité et des retombées anticipées des projets. La municipalité favorise d'ailleurs une rotation des acheteurs afin de maximiser le nombre de promoteurs présents sur son territoire dans le but stimuler la concurrence et le développement.

Monsieur le maire indique que la municipalité est toujours propriétaire d'un terrain commercial disponible et pour lequel elle est ouverte à recevoir des offres. Il confirme ensuite aux citoyens que les terrains des projets du Domaine de la Rive et La Croisée appartenaient à un propriétaire privé de Sainte-Croix qui a décidé de les vendre à un promoteur privé et souligne qu'il s'agit de la même situation pour la vente des terrains sur la rue Marcel-Faucher. Monsieur Dion informe les citoyens qu'il est nettement plus avantageux pour la municipalité que des promoteurs privés prennent en charge les projets de développement résidentiel. De cette façon, la réalisation des travaux, la promotion et les coûts de financement sont assumés en totalité par les promoteurs. Il s'agit donc d'économies de temps et d'argents importantes pour Sainte-Croix.

Monsieur le maire termine son mot du maire en rappelant aux citoyens que depuis 2021 son administration a mis en place différentes actions afin de favoriser des communications proactives, transparentes, modernes et efficaces. Or, il peut arriver que certains dossiers, comme celui de l'épicerie, nécessitent une certaine prudence et retenue afin de ne pas nuire au projet. Il confirme que les commentaires formulés à tort et à travers au cours des dernières semaines sont devenus lourds à supporter pour les membres du conseil, qui font tout en leur possible pour favoriser l'ouverture d'une épicerie à Sainte-Croix. Bien qu'en date d'aujourd'hui Monsieur le maire est incapable de confirmer ou d'annoncer une nouvelle épicerie, il assure aux citoyens que son administration travaille sans relâche et qu'il a confiance d'y parvenir.

170-2026

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par Madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - MOT DU MAIRE

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

5 - ADMINISTRATION

- 5.1 - Adoption du procès-verbal / Séance ordinaire du 2 juin 2026
- 5.2 - Comptes à payer - Mois de juin 2026
- 5.3 - Modification de la convention collective - Lettres d'entente no.11 et 12
- 5.4 - Adoption / Règlement #765-2026 / Règlement modifiant le règlement #751-2025 sur la tarification des biens et services 2026

6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7 - TRAVAUX PUBLICS

- 7.1- Recommandation de paiement #3 / Les Excavations Tourigny inc. / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin
- 7.2 - Directive de changement #3 / Les Excavations Tourigny inc. / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin

8 - LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 - Démission / M. Pierre Pépin / Préposé temporaire des activités des loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May
- 8.2 - Démission / Mme Kelly-Ann Houde / Préposé temporaire des activités de loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May
- 8.3 - Démission / Mme Camille Martin / Poste de préposé temporaire au comptoir lunch
- 8.4 - Embauche / Mme Camille Martin / Poste de préposé temporaire des activités de loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 - VARIA

- 10.1 - Demande de commandite / Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière
- 10.2 - Demande de commandite / Corporation de développement communautaire (CDC) Lotbinière

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Mylène Neault : Mme Neault fait un retour sur la fête Nationale qui a eu lieu en juin dernier. Elle remercie les bénévoles et l'équipe municipale pour le travail qu'ils ont effectué. Elle remercie aussi tous les citoyens et les gens de l'extérieur qui ont participé. Mme Neault souligne le travail d'équipe pour cet événement tout en indiquant que la Municipalité de Sainte-Croix est chanceuse d'avoir des bénévoles aussi impliqués et dévoués.

Madame Neault poursuit en invitant les citoyens à d'autres festivités gratuites sous la scène extérieure du parc Jean-Guy Fournier, soit le 10 juillet avec la venue de la troupe V'la le bon vent et 7 août, et Mathis Chassé, suivi de Fred Marois le 7 août.

Monsieur Marc-Olivier Habel : M. Habel rappelle aux citoyens que les bureaux municipaux seront fermés pendant les vacances de la construction du 20 au 31 juillet. Le service d'urbanisme demeure toutefois disponible sur rendez-vous.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

Madame Ariane Gaudreault : Mme Gaudreault rappelle aux citoyens que les jeux d'eau sont ouverts de 8h à 20h30 pendant ces journées chaudes, tous les jours de juillet. Mme Gaudreault informe également les citoyens que la bibliothèque sera fermée du 9 juillet au 3 août.

Monsieur Alex Papineau : M. Papineau informe les citoyens que c'est le début des inscriptions pour la ringuette et le hockey. La municipalité offre un rabais de 20 % sur le coût des inscriptions afin de favoriser les saines habitudes de vie des jeunes de moins de 18 ans.

Madame Francine Castonguay : Mme Castonguay informe les citoyens que le centre de conditionnement physique municipal la Forge est ouvert sept jours sur sept et qu'une multitude d'abonnements sont disponibles pour la population. L'inscription est simple, rapide et peut se faire entièrement en ligne sur le site internet de la municipalité.

Madame Carmen Demers : Mme Demers informe les citoyens que le prochain tournoi de « Ruff » se tiendra le jeudi 30 juillet à la salle Robert-Daigle à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 31 août 2026 dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

5 - ADMINISTRATION

171-2026 5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

IL est proposé par Madame la conseillère Ariane Gaudreault, appuyé par Madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 2 juin 2026, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

172-2026 5.2 - COMPTES À PAYER - MOIS DE JUIN 2026

ATTENDU QU’une copie des comptes du mois de juin 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48h avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance;

ATTENDU QUE les comptes à payer du mois de juin 2026 pour la Municipalité de Sainte-Croix s’élèvent à 907 491,68 \$, incluant les paiements suivants pour des honoraires professionnels et des immobilisations:

Service municipal	Résolution de référence (no.)	Date de la facture	Travaux effectués	Projet	Entreprise	Montant (taxes incl.)
Travaux publics	324-2025	30 avril 2026	Surveillance de chantier	Prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin	Apex Expert Conseil inc.	11 049,68 \$
		31 mai 2026				23 113,42 \$
Travaux publics	223-2025	30 avril 2026	Services professionnels	Plan de protection des sources d'eau potable	Groupe Conseil UDA inc.	11 704,46 \$
		31 mai 2026				
Travaux publics	380-2025	26 mai 2026	Contrôle qualitatif des matériaux	Prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin	AtkinsRéalès Canada inc.	9 603,29 \$
Travaux publics	325-2025	16 juin 2026	Surveillance de bureau	Prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin	EMS Ingénierie inc.	5 394,63 \$
Travaux Publics	197-2023 073-2024	29 mai 2026	Plans et devis	Projet de réfection de la rue du Bateau	Pluritec Ltée	2 601,88 \$
Loisirs et Culture	066-2026	16 juin 2026	Réaménagement des espaces de jeux et nouveaux modules	Projet de réaménagement du Parc JGF Phase II	Équipement Récréatifs Jambette inc.	105 355,04 \$
Travaux publics	038-2025	22 juin 2026	Réalisation des plans et devis et autres services durant les travaux	Projet d'assainissement des eaux usées	EMS Ingénierie inc.	1 552,16 \$
Urbanisme + Loisirs	318-2023 224-2025	29 mai 2026	Surveillance de chantier et bureau	Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin et Réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier phase II	Pluritec Ltée	1 111,24 \$
		22 juin 2026				5394,06
Administration	Rég 721-2024	9 juin 2026	Ajout de portes intérieures à la salle Robert Daigle	N/A	R.N. Samson inc.	1 753,94 \$
Administration	130-2026	31 mai 2026	Plans et devis (ingénierie) + surveillance	Réaménagement de la salle de quilles	Fusion Expert Conseil inc.	6 841,02 \$
TOTAL						185 474,82 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par Madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les déboursés effectués au mois de juin 2026 au montant de 907 491,68 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

173-2026

5.3 - MODIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE - LETTRES D'ENTENTE NO.11 ET 12

ATTENDU la Convention collective 2025-2029 des employés syndiqués de la Municipalité;

ATTENDU les lettres d'entente no.11 et 12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par Madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers:

- **D'AUTORISER** la signature des lettres d'entente no.11 et 12 modifiant la convention collective 2025-2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

174-2026

5.4 - ADOPTION / RÈGLEMENT #765-2026 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #751-2025 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1);

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement #751-2025 décrétant la tarification des biens et services 2025 à la séance ordinaire du conseil municipal du 13 janvier 2026;

ATTENDU QUE la municipalité doit amender annuellement l'annexe B « Tarifs applicables par le service des Loisirs » de son règlement sur la tarification des biens et services afin de réviser les tarifs de son aréna pour la saison suivante débutant en octobre et se terminant en mai. Les tarifs relatifs à la location des gymnases, les tarifs de la salle de quilles et certains tarifs applicables par l'administration sont également révisés dans le cadre du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion sera dûment donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 juin 2026;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ariane Gaudreault, appuyé par Madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu unanimement;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

- **QUE** le règlement #765-2026 intitulé « Règlement modifiant le règlement #751-2025 sur la tarification des biens et services 2026 », soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit:
- **QUE** le règlement #765-2026 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;
- **QUE** le règlement #765-2026 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun objet.

7 - TRAVAUX PUBLICS

175-2026

7.1 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT #3 / LES EXCAVATIONS TOURIGNY INC. / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personnes âgées « Le Pavillon Joseph-Rhéaume » sise au 6604 route Marie-Victorin;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un mandat à la firme « Groupe Conseil CHG inc. » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un mandat à la firme « Groupe Conseil CHG inc. » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un mandat à la firme « Consultation Géotex inc. » pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin., tel qu'il appert à la résolution #388-2023;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « EMS Infrastructure inc. » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « Le Pavillon Joseph-Rhéaume » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024;

ATTENDU QUE le présent projet fait partie de la programmation de la municipalité au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ayant reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « Les Excavations Tourigny inc. » à la suite d'un processus d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #291-2025;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « EMS Infrastructure inc.» pour la surveillance bureau des travaux, tel qu'il appert à la résolution #325-2025;

ATTENDU la recommandation de paiement #3 datée du 26 juin 2026 de M. Pierre-Olivier Poirier, CPI de l'entreprise « EMS Infrastructure inc. », d'un montant totalisant 302 435,45\$, incluant la retenue contractuelle de 10%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par Madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers:

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « Les Excavations Tourigny inc. » au montant totalisant 302 435,45 \$ incluant les taxes, pour les travaux complétés, sur la recommandation des ingénieurs de la firme « EMS Infrastructure inc. », mandatée par la municipalité, datée du 26 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

176-2026

7.2 - DIRECTIVE DE CHANGEMENT #3 / LES EXCAVATIONS TOURIGNY INC. / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU la directive de changement #3 préparée par « EMS infrastructures inc. », et datée du 16 juin 2026 pour un montant de 69 158,29 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la directive concerne une modification à l'automatisation du poste de pompage, soit, au panneau de contrôle de ladite station;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par Monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers:

- **D'ACCEPTER** la présente directive de changement telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - LOISIRS ET CULTURE

177-2026

8.1 - DÉMISSION / M. PIERRE PÉPIN / PRÉPOSÉ TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS DES LOISIRS À LA POLYVALENTE PAMPHILE-LE MAY

ATTENDU la résolution #194-2025;

ATTENDU la démission de M. Pierre Pépin à titre de préposé temporaire des activités des loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

ATTENDU l'acceptation de la présente démission et la fin de l'emploi de M. Pépin à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel et résolu à l'unanimité des conseillers:

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

- **D'ACCEPTER** ladite fin d'emploi de M. Pépin au poste de préposé temporaire des activités de loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

178-2026

8.2 - DÉMISSION / MME KELLY-ANN HOUDE / PRÉPOSÉ TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS À LA POLYVALENTE PAMPHILE-LE MAY

ATTENDU la résolution #277-2024;

ATTENDU la démission de Mme Kelly-Ann Houde à titre de préposé temporaire des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par Madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement:

- **D'ACCEPTER** ladite démission et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli au cours des dernières années pour la Municipalité de Sainte-Croix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

179-2026

8.3 - DÉMISSION / MME CAMILLE MARTIN / POSTE DE PRÉPOSÉ TEMPORAIRE AU COMPTOIR LUNCH

ATTENDU QUE Mme Camille Martin agit à titre de préposé temporaire au comptoir lunch depuis le 4 février 2025, tel qu'il appert à la résolution #033-2025;

ATTENDU la démission de Mme Camille Martin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par Madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers:

- **D'ACCEPTER** ladite démission et de transmettre nos sincères remerciements à Mme Martin pour le travail accompli pour la Municipalité de Sainte-Croix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180-2026

8.4 - EMBAUCHE / MME CAMILLE MARTIN / POSTE DE PRÉPOSÉ TEMPORAIRE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS À LA POLYVALENTE PAMPHILE-LE MAY

ATTENDU QUE le poste n'est pas visé par l'application de la convention collective conformément à l'article 4.02 de la convention collective en vigueur de la Municipalité de Sainte-Croix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par Madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu unanimement d'engager Mme Camille Martin pour agir à titre de préposé temporaire des activités pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May selon les besoins de l'employeur.

Début de l'emploi : 8 juillet 2026

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun objet.

10 – VARIA

181-2026

10.1 - DEMANDE DE COMMANDITE / COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SERVICES À DOMICILE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière est un organisme à but non lucratif ayant comme mission d'offrir à la population de la MRC de Lotbinière des services d'aide à domicile, soit d'entretien ménager et d'aide à la personne, par un personnel formé qui agit avec professionnalisme, discrétion et respect;

ATTENDU la demande de commandite datée du 22 juin 2026 pour la location du Pavillon de services des loisirs pour son événement reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par Madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers:

- **D'ACCORDER** la gratuité du Pavillon de service des loisirs à la Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière pour son événement du 30 août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

182-2026

10.2 - DEMANDE DE COMMANDITE / CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Corporation de développement communautaire (CDC) Lotbinière est un organisme à but non lucratif visant à assurer l'atteinte du plein potentiel du développement social, communautaire et socioéconomique de la région de Lotbinière;

ATTENDU la demande de commandite datée du 30 juin 2026 pour la location du Pavillon de services des loisirs pour son événement du 7 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par Madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers:

- **D'ACCORDER** la gratuité du Pavillon de service des loisirs au CDC Lotbinière pour son événement du 7 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 JUILLET 2026

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

Aucune question reçue par courriel.

Questions des personnes dans la salle:

- Information concernant la disponibilité de stationnements sur la rue du Bateau en périodes estivales;
- Information concernant la dette municipale;
- Information concernant l'étude de regroupement municipal;
- Information concernant le projet d'assainissement des eaux usées et la demande à la CPTAQ;

Questions reçues sur Facebook:

- Information concernant la collecte des encombrants;
- Information concernant les travaux de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin et la phase II du réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier;

183-2026

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par Monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par Madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 35 heures.

Stéphane Dion

Maire

Francis Matte

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion

Maire

